

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis ROUX 1er Adjoint

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame BATTISTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPAEO, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Madame Marie BARRUE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur GIRAN (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Madame MANA (pouvoir à Madame Stéphanie VERDINO)
Monsieur CORNILEAU (pouvoir à Monsieur Eric GIRARDO)
Monsieur PHILIP (pouvoir à Madame Marie-Hélène PARENT)
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Rémy THIEBAUD)
Monsieur LIBESSART (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)
Madame FERJANI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Edwige MARINO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Emilie PAPAEO

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240426-2-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

OBJET : DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Demande de subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur au titre du contrat ' Nos Territoires d'abord ' 2022/2027.

RAPPORTEUR : Monsieur Francis ROUX - 1er Adjoint

La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a mis en place le Contrat « Nos territoires d'abord », afin d'accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement durable.

Il constitue une déclinaison opérationnelle des axes du plan régional « Gardons une cop d'avance : Plan climat », eux-mêmes s'inscrivant dans les orientations du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

D'une durée de cinq ans (2022-2027), ce contrat est conclu à l'échelle de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, cette dernière en assurant conjointement le pilotage avec la Région.

Ce dispositif vise à accompagner les projets structurants des territoires en matière d'aménagement durable, en contribuant à leur financement.

La Commune a entrepris une importante opération de réhabilitation du bâtiment de l'Espace 3000. Cette opération prévoit, outre l'amélioration des dispositions fonctionnelles et la réhabilitation structurelle comprenant une requalification de l'image du cadre bâti, un important volet de traitement thermique conformément au « décret tertiaire ».

Cet investissement s'intègre parfaitement dans les axes de financement privilégiés par la Région dans le cadre du contrat « Nos territoires d'abord ».

Il est donc proposé de solliciter auprès de la Région, une subvention d'un montant de 5 200 000 €, étant précisé que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût de l'opération : 17 498 000 € HT

Dont Maîtrise d'œuvre : 1 729 000 € HT

Travaux : 15 702 280 € HT

Exploitation / maintenance : 66 720 € HT

Soit un montant de dépenses subventionnables établi à : 17 431 280 € HT

Financement :

Région :	5 200 000 € HT <i>soit 29,83 % du montant de l'opération</i>
Etat (Fonds vert / DSIL) :	1 800 000 € HT <i>soit 10,33 % du montant de l'opération</i>
Département du Var :	1 460 000 € HT <i>soit 8,38 % du montant de l'opération</i>
Fédération française de basket et Agence Nationale du Sport :	1 700 000 € HT <i>soit 9,75 % du montant de l'opération</i>
Fonds propres :	7 271 280 € HT <i>soit 41,71 % du montant de l'opération</i>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU les délibérations n° 22-0579 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant l'adoption du Contrat Nos territoires d'abord de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, et N°23-0632 du 26 octobre 2023 approuvant l'avenant audit contrat,

VU l'avis de la 4^{ème} commission,

DECIDE de solliciter de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, au titre du dispositif « Nos territoires d'abord – contrat 2022-2027 », une subvention de 5 200 000 € pour le financement de l'opération de réhabilitation de l'Espace 3000,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à l'affaire,



DIT que les crédits utiles seront inscrits au budget de la commune - exercice 2024, nature 1322, chapitre 13.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,



Madame Emilie PAPAEO, CMD

Secrétaire de séance



Le Maire

Jean-Pierre GIRAN



ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

Publié le

Reçu en préfecture le